N°2017-BCA-01

- Membres théoriques :
- Membres en exercice :
 - Membres présents :
 - Votants :

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES ET AUTORISATIONS A RECOURIR A DES TRANSFORMATIONS DE POSTES BUDGETAIRES

Le 04 janvier 2017, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 19 décembre 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1er Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2ème Vice-Présidente
- Monsieur Bastien CORITON, membre

ETAIT ABSENT EXCUSE

Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le 🗈

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

I - Création et suppression de postes

• Création temporaire : néant

• Création permanente : néant

• Suppression: néant

II - Ajustement des emplois budgétaires

a) au sein de la filière sapeur-pompier

- 1 poste d'adjudant transformé en poste de sapeur 1ère classe ;
- 3 postes d'adjudants transformés en postes de caporaux-chefs ;
- 3 postes de caporaux transformés en postes de sapeurs 1 ère classe ;

b) au sein de la filière administrative et technique

- 1 poste de technicien transformé en poste d'ingénieur ;
- 1 poste d'attaché transformé en poste de directeur ;

III - Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

En l'absence de candidats titulaires répondant au profil recherché, les postes suivants pourront être tenus par un agent contractuel recruté sur la base de l'article 3-2 ou de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

- Menuisier, adjoint technique 2^{ème} classe au sein du centre technique départemental;
- Gestionnaire chargé des indicateurs, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, au sein du groupement emplois, activités et compétences ;
- Chef de bureau de la logistique départementale, technicien, au sein du groupement technique ;
- Magasinier, adjoint technique de 2^{ème} classe, au sein du groupement technique :
- Infirmier, infirmier de classe normale, au sein du groupement ouest;
- Electromécanicien, adjoint technique principal à agent de maîtrise, au sein du centre technique départemental ;
- Adjoint au chef de groupement, attaché, au sein du groupement administration générale et affaires juridiques ;
- Chef de groupement, ingénieur principal à ingénieur hors classe, au sein du groupement immobilier ;

- Assistant administratif, cadre d'emplois des adjoints administratifs, au sein du groupement Est ;
- Adjoint au chef de service budget, rétribution et indicateurs, rédacteur principal de 2^{ème} classe, au sein du groupement emplois, activités et compétences ;
- Assistant administratif, adjoint administratif de 2^{ème} classe, au sein du groupement finances et commande publique;
- Adjoint au chef de service et chargé de communication, rédacteur, au sein du service communication et de la mission du volontariat :

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

Andre GAUTIER

BUREAU DU COURRIER

O O JAN. ZUIT

PREFECTURE

		POSTES BUDGETAIRES				PREVISIONNEL POSTES POURVUS au 01/02/2017			
EFFECTIFS		BCA du 04/11/2016	Création de poste	Suppression de poste	BCA du 04/01/17	Titulaires	Contractuels	Effectif total	POURVUS / BUDGETAIRES
A1	Colonel	3			3	1	0	1	-2
	Lieutenant Colonel	10			10	9	0	9	-4
A2	Commandant	23			23	22	0	22	-1
	Capitaine	35			35	35	0	35	0
B1	Lieutenant hors classe	5			5	4	0	4	-1
BZ	Lieuteлant 1ère classe	43			43	37	0	37	-6
B3	Lieutenant 2ème classe	31			31	27	0	27	-4
C1	Adjudants	180		4	176	165	0	165	-11
	Sergents	227			227	223	0	223	-4
C2	Caporal-chef	53	3		56	55	D	55	-1
	Caporal	171		3	168	168	0	168	0
C3	Sapeur 1° classe	131	4		135	135	0	135	0
FILIERE SPP hore SSSM		912	7	7	912	881	0	881	-31
A1	Medecin de classe exceptionnelle	1			1	1	0	1	0
	Médecin hors classe	1			1	1	0	1	0
	Médecin de classe normale	1			1	0	1	1	0
	Pharmacien de classe normale	2			2	2	0	2	0
А	Cadre de santé de 2ème classe	1			1	1	0	1	0
A	Infirmier hors classe	0			0	0	0	0	0
Α	Infirmier de classe supérieure	3			3	3	0	3	0
A	Infirmier de classe normale	1			1	0	1	1	0
FILIERE \$SSM		10	0	0	10	8	2	10	0
A1	Directeurs Territoriaux	0	1		1	0	1	1	0
A2	Attachés Territoriaux	17		1	16	10	4	14	-2
В	Rédacteurs Territoriaux	37			37	30	7	37	0
С	Adjoints Administratifs	99			99	95	2	97	-2
FILIERE ADMINISTRATIVE		153	1	1	153	135	14	149	-4
В	Assistant socio- éducatif principal	1			1	1	0	1	0
FILIERE MEDICO: SOCIALE		1	0	0	1	1	0	1 1 1	0
А	Ingénieurs territoriaux	10	1	ALL U.S.	11	4	6	10	-1
В	Techniciens territoriaux	29		1	28	22	3	25	-3
C1	Agents de Maîtrise	26			26	24	1	25	-1
C2	Adjoints Techniques*	40			40	35	5	40	0
FILIERE TECHNIQUE	المراجعين المسالم	105	1	1	105	85	15	100	-5
TOTAUX		1181	9	9	1181	1110	31	1141	-40
mplois temporaires	Sapeur 1° classe	8			8	0	0	0	-8
	Lieutenant 2ème classe	1			1	0	0	0	-1
	Sergent-chef	1			1	0	0	0	-1
		40	0	Ö	10	0	Ö	0	-10

Efficills are pressured passing.	nombre		
contractuels	4		
Engagés de service civique	0		
Apprenti	2		
Emplois d'avenir	10		
Agent mis à disposition du SDIS par une société d'intérim	0		
Agent d'une collectivité mis à disposition du SDIS	2		
Agent mis à disposition TOTAL/CNPE	3		

[•] effectif non permanent (remplacement maladie, surcroit d'activité, maternité....)